



CHARTRE SANITAIRE DE REPRISE D'ACTIVITÉ COVID-19

**Union Départementale des
Sapeurs-Pompiers
de la Seine-Maritime**

2 bis rue du Colonel Trupel
76 190 YVETOT

02 32 70 44 35
udsp76@wanadoo.fr

www.udsp76.com

Président :
Lieutenant-colonel Hervé
TESNIERE

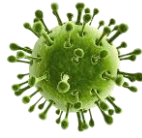
Réfèrent COVID-19
Pierre COURONNET
06 11 58 77 16

UDSP 76

Agrément : 76.93.013.A

SIRET :
78 112 44 09 00025

APE : 9499Z



QUELLES PRECAUTIONS PRENDRE CONTRE LE COVID-19 ?

La présente charte vise à fixer les dispositions sanitaires dans le cadre de la reprise d'activité sur le site de formation de l'UDSP76 et à l'extérieur (entreprises, associations, collèges, lycées, mairie...) suite à la crise sanitaire du COVID-19.

Elle présente pour l'ensemble des stagiaires en formation et des formateurs de l'UDSP76, les mesures qui devront être strictement et intégralement respectées.



CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir ?

LES
INFORMATIONS
UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très
régulièrement les mains



Toussez ou éternuez
dans votre coude ou
dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir
à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main,
évittez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

• Par la projection
de gouttelettes

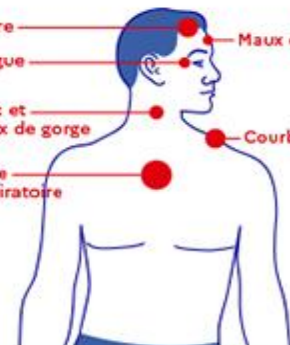
• Face à face pendant
au moins 15 minutes



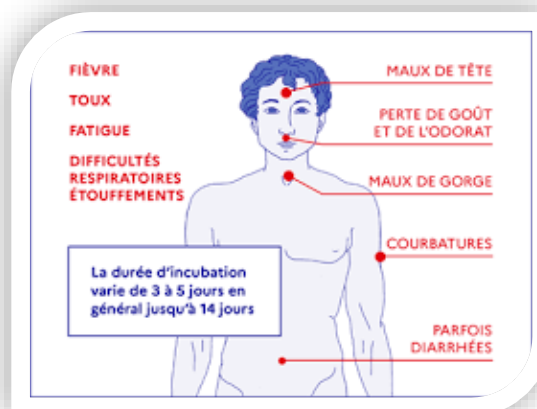
QUELS SONT LES SIGNES ?

Fièvre
Fatigue
Toux et
maux de gorge
Gêne
respiratoire

Maux de tête
Courbatures



EN CAS DE SYMPTOMES



Apprenant et formateur :

Avant le début de formation :

Restez chez soi en cas de symptômes évocateurs du Covid19 : Fièvre, toux, difficultés respiratoires..., contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15), prévenir le secrétariat de l'Union Départementale.

Pendant la formation :

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un apprenant ou chez le formateur

- Isolement immédiat avec un masque dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou prise en charge médicale – Respecter impératif des gestes barrières
- Appel sans délai de l'employeur, d'un membre de la famille
- Protocole interne de nettoyage du lieu de l'isolement

LES MESURES GÉNÉRALES D'HYGIÈNE ET DE PROTECTION

Le port du masque et le strict respect des gestes barrières

Les Apprenants :

A votre arrivée à l'UDSP76, il vous est demandé **de porter obligatoirement un masque de protection (masque barrière ou chirurgical)**. Prévoir le nombre suffisant pour la journée (1 masque = 4 heures). A défaut, **l'accès vous sera refusé**.

Dès l'entrée dans nos locaux, il vous est également demandé de vous désinfecter les mains avec la solution hydro-alcoolique qui sera mise à votre disposition à l'accueil.

Vous devrez venir avec :

- Votre propre stylo pour les signatures de présence
- Vos mouchoirs en papier
- Votre propre gel hydro-alcoolique si allergies ou problème de santé

Chaque jour, les locaux et le matériel seront intégralement nettoyés et désinfectés : toutes les surfaces de contact, tables, chaises, sanitaires, espaces communs.....

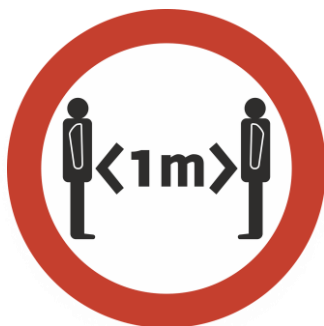


Par la suite, au cours de votre journée, merci de respecter les consignes suivantes afin de prévenir les risques de transmission du virus à vous ou aux autres personnes :

 **Le lavage régulier et complet des mains à l'eau et au savon, ou avec du gel hydro-alcoolique**

 **Le respect d'une distance minimale d'un mètre entre les personnes sera obligatoire.**


Merci d'être vigilant.





 **Les contacts sociaux physiques seront à proscrire : poignées de mains, embrassades...**


Les formateurs :


Le formateur devra se munir pour encadrer sa formation (sur le site de l'UDSP76 et à l'extérieur)


 D'un masque

 De gel hydro-alcoolique

 De lingettes désinfectantes

 D'un sac poubelle pour la gestion des déchets

 Prévoir de laisser les portes ouvertes afin d'éviter les contacts

 Pas de port de gants

Sur les formations extérieures, le formateur devra respecter les règles sanitaires mises en place par l'entreprise, l'association, le collège, la mairie...

Le demandeur de la formation devra fournir son protocole sanitaire COVID-19 à l'UDSP76, quinze jours avant le début de la formation.

Le rôle du formateur :

- Rappeler en début de séance les règles sanitaires à respecter (gestes barrières, port du masque et règles de distanciation)
- Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique (au moins 1 mètre soit 4 m² sans contact autour de chaque personne)
- Ne pas se serrer les mains, ou embrasser pour se saluer....

RESPECTER LES REGLES

Salle de cours

- La capacité de la salle de cours a été revue afin de permettre le respect de la distance minimale d'un mètre entre les personnes (surface 4m²) – **14 personnes maximum.**
- Des solutions de désinfection sont mises à la disposition des stagiaires (via le formateur).

Espaces communs

- **Le port du masque est obligatoire**
- Le nombre de personnes présentes dans les toilettes sera limité à 2 personnes dans la zone sanitaire afin de respecter la distanciation.
- Une désinfection du sanitaire utilisé sera effectuée par le stagiaire après son passage grâce aux solutions de nettoyage mises à disposition.

Locaux administratifs

- **La présence et la circulation dans les locaux administratifs sont interdites aux stagiaires.** La remise et la récupération de documents se feront uniquement via le formateur.
- **Un sens de circulation a été établi.** Il conviendra donc de s'y conformer pour faciliter le respect de la distance minimale d'un mètre entre les personnes.

Pause

- **Les pauses seront prises en extérieur pour le respect des mesures barrières.**
- **L'utilisation de la machine à café est interdite.** Nous vous invitons à prévoir vos bouteilles d'eau, gobelets et thermos de boisson chaude personnel.
- L'apprenant respecte les créneaux de pause définis par le formateur.
-

Restauration

- **Aucun stagiaire n'aura l'autorisation de déjeuner sur place.** Il devra quitter les locaux de l'UDSP76 à 12 h 00 et revenir à 13 h 30 pour la reprise des cours. Au retour, désinfecter les mains avec la solution hydro-alcoolique mise à votre disposition.

En ma qualité de stagiaire, je reconnais avoir pris connaissance de la charte sanitaire de l'UDSP76, m'engage à respecter toutes les mesures demandées en signant le règlement intérieur de formation de l'UDSP76 et dégageant toutes responsabilités de celle-ci.

En ma qualité de formateur, je reconnais avoir pris connaissance de la charte sanitaire de l'UDSP76 et m'engage à faire respecter toutes les mesures demandées.

Le non-respect du protocole sanitaire entrainera l'exclusion de la formation.

Ces gestes barrières restent le meilleur remède contre la propagation du COVID-19.

L'ensemble des modalités présentées dans la présente charte sont susceptibles de s'adapter aux évolutions de la crise sanitaire et des consignes gouvernementales.

Spécificités pour les Formations SST et MAC SST :

MASQUE CHIRURGICAL OBLIGATOIRE POUR TOUS ET CORRECTEMENT PORTE !

SURBLOUSES ET GANTS POUR « LES EXERCICES » EN SST – MACSST